Cours n°5

Chapitre du hadith de Jabir Ibn 'Abdillah (رضي الله عنه) sur la description du Pèlerinage du Prophète (صلى الله عليه و سلم) – Les recommandations à respecter avant, pendant et après l'état de sacralisation (Ihram)

... (suite du Hadith)

« Quand la lumière du matin est apparue, il est monté sur Al-Qaswa et s'est rendu à Al-Mach3ar Al Harâm : il s'est orienté vers la Qibla, a imploré Allah, L'a glorifié, a proclamé Son unicité, et est resté debout jusqu'à ce que la lumière du jour soit devenue très claire. Puis Il est parti rapidement avant le lever du soleil et a fait monter derrière lui Al Fadhl Ibnou 'Abbas, qui était beau et avait une belle chevelure. Alors que le Messager d'Allah (صلى الله عليه و سلم) poursuivait son chemin, un groupe de femmes est passé à côté d'eux. Al Fadhl s'est mis à les regarder ; le Messager d'Allah (صلى الله عليه و سلم) a placé sa main sur le visage d'Al Fadhl qui a tourné le visage et a commencé à regarder de l'autre côté. Le Messager d'Allah (صلى الله عليه و سلم) a placé encore une fois sa main sur le visage d'Al Fadhl. Arrivé au niveau de BaTna Mouhassir*, le Prophète (صلى الله عليه و سلم) a poussé Al-Qaswa pour l'inciter à marcher plus vite. Il a suivi la route centrale qui aboutit à la grande Jamarat*. Quand il est arrivé à Jamaratou-l'Aqaba, située à proximité de l'arbre, Il (صلى الله عليه و سلم) a jeté contre elle sept petits cailloux en disant : « Allahou akbar » avec chaque caillou. Puis il s'est rendu au lieu du sacrifice et a sacrifié de sa propre main soixante-trois chameaux et il a laissé le reste des chameaux à 'Ali (رضي الله عنه) pour les sacrifier, l'associant ainsi avec lui dans son Hady (son sacrifice). Le Prophète (صلى الله عليه و سلم) a ordonné de prendre un morceau de viande de chaque bête sacrifiée et de mettre le tout dans une marmite sur le feu. Quand le repas fut cuit le Prophète (صلى الله عليه و سلم) et 'Ali (رضي الله عنه) ont mangé de la viande et ont bu de la sauce.*
Le Messager d'Allah (صلى الله عليه و سلم) est monté sur sa chamelle et s'est dirigé vers la Ka'ba pour accomplir le Tawaf Al-Ifadha. Après la prière d'Adh-Dhohr, le Prophète (صلى الله عليه و سلم) s'est rendu chez les fils d''Abd Al-Mouttalib qui puisaient l'eau de Zamzam et la donnait à boire aux gens et leur a dit : « Continuez de puiser l'eau de Zamzam, Ô Banou 'Abd Al-Mouttalib ! Je crains que si je la puise avec vous, les gens vous usurperont ce droit [en pensant qu'il s'agit d'une Sunna du Hajj] »
Alors, ils lui ont donné un sceau rempli d'eau de Zamzam et il en a bu. »

➪*« Al Fadhl Ibnou 'Abbas »* : Qui est le cousin du Prophète (صلى الله عليه و سلم) et le frère de 'Abdoullah Ibnou 'Abbas.

➪*« BaTna Mouhassir »* : Entre Mina et Al Mouzdalifa.

➪*« Jamara »* : La stèle.

➪*« Tawaf Al-Ifadha »* : C'est le Tawaf du pèlerinage. Après ce tawaf, Jâbir n'a pas précisé que le Prophète (صلى الله عليه و سلم) a fait le Sa3yi, car le Prophète (صلى الله عليه و سلم) a fait Al Qirân, non At-Tamattou3, et son 1er Sa3yi en arrivant à La Mecque était considéré comme son sa3yi du hajj.

L'Imam An-Nawawi a dit dans le Charh Mouslim (explication du sahih Mouslim) : *« C'est un hadith immense qui englobe beaucoup de morales, de choses à retenir, ainsi que des règles importantes de la religion. Al QâDî a dit que beaucoup de gens (savants) ont expliqué et décrit ce que contient ce hadith comme jurisprudence, en insistant sur cela. Et Abou Bakr Ibnou-l Moundhir (رحمه الله) a même écrit un livre complet sur l'explication de ce hadith et en a extrait plus de 150 points de jurisprudence. Et s'il avait insisté davantage il aurait sorti le double de cela. »*

Chapitre des piliers, obligations et sounnah du Hajj :

Le Pèlerinage est une adoration parmi les adorations qui comportent des piliers, des obligations, et des choses recommandées.

A- Les sounnah du hajj :

1- Les sounnah de l'Ihram :

1- Le ghousl (le lavage) au moment de l'Ihram :
Faire le ghousl est recommandé avant que la personne n'entre en état d'ihram. La preuve est le hadith de Zayd Ibnou Thâbit (رضي الله عنه) qui rapporte *« qu'il a vu le Prophète (صلى الله عليه و سلم) enlever ses vêtements pour mettre le rida et l'izar, et il s'est lavé. »* (Rapporté par At-Tirmidhi)

2- Se parfumer le corps avant de se sacraliser :
Selon 'Aïsha (رضي الله عنها) : *« Je parfumais l'Envoyé d'Allah (صلى الله عليه و سلم) pour l'ihrâm quand il voulait se mettre dans cet état et aussi quand il en sortait avant qu'il fît le tawaf. »*(Rapporté par Al Boukhari et Mouslim)

3- Porter un izar et un rida de couleur blanche :
La preuve est le hadith d'Ibnou 'Abbas (رضي الله عنه) qui dit : *« Le Prophète (صلى الله عليه و سلم) partit de Médine après avoir coiffé ses cheveux et s'être enduit d'onguent ; il avait revêtu son izar et son rida, et ses compagnons avaient fait comme lui. »* (Rapporté par Al Boukhari)
Et concernant la préférence de la couleur blanche pour l'izar et le rida, il y a le hadith d'Ibnou 'Abbas (رضي الله عنه) qui dit que le Prophète (صلى الله عليه و سلم) a dit : *« Portez des vêtements blancs, car ils sont les meilleurs de vos vêtement, et utilisez des linceuls blancs pour vos morts. »* (voir dans le livre des rites funéraires)

4- Prier dans la Vallée d'Al 3Aqîq pour celui qui la traverse :
Cela concerne donc ceux qui ont pour miqât Dhoul Houlayfah. La preuve est le hadith de 'Oumar (رضي الله عنه) qui dit : *« J'ai entendu le Prophète (صلى الله عليه و سلم), alors qu'il était dans Vallée d'Al 3Aqîq, dire : « Une personne venant de mon Seigneur est venue à moi et m'a dit : « Prie dans cette vallée bénie et dis : Une 'Oumra dans le Hajj. » » »* (Rapporté par Al Boukhari, Abou Dawoud et Ibnou Majah)

5- Elever la voix dans la Talbiya :
La preuve est le hadith d'Assâ-ib Ibnou Khalâd (رضي الله عنه) qui dit : *« Le Prophète (صلى الله عليه و سلم) a dit : « Jibrîl (عليه السلام) est venu à moi et m'a ordonné d'ordonner à mes compagnons d'élever la voix pendants Al Ihlâl* ou At-Talbiya. » »* (Rapporté par At-Tirmidhi, Abou Dawoud, Ibnou Majah et An-Nassaï)

« Al Ihlâl » : (الإهلال) Qui signifie montrer ou exposer quelque chose, tout comme la lune qui est un astre clairement exposé la nuit est appelée hilal. Or Al Ihlâl n'est autre que la Talbiya.

C’est pour cela que les compagnons du Prophète (صلى الله عليه و سلم) criaient de toute leur force pendant la Talbiya. Abou Hâzim (رضي الله عنه) a dit : *« Les compagnons du Prophète (صلى الله عليه و سلم) qui entraient en état de sacralisation (à Médine), n’arrivaient à Ar-RouHa* qu’avec des voix enrouées. »* (Hadith authentifié par Cheykh Al Albani)

« Ar-RouHa » : C’est un endroit situé entre La Mecque et Médine.

6- Faire le TaHmid, le TasbîH et le Takbir avant la Talbiya :

Selon Anas Ibnou Mâlik (رضي الله عنه) qui dit : *« Le Prophète (صلى الله عليه و سلم) a prié avec nous Adh-Dhor 4 rak’at à Médine, puis Al ‘Ars à Dhoul Houlayfah en 2 rak’at, puis il y a dormi jusqu’au matin. Ensuite il est monté sur sa monture jusqu’à arriver à un terrain droit, et il a fait le TaHmid, le TasbîH et le Takbir. Puis il a fait la Talbiya pour le Hajj et la ‘Oumra. »* (Rapporté par Al Boukhari et Abou Dawoud)

« TaHmid » : Dire Al Hamdoulillah.

« TasbîH » : Dire SoubHannallah.

« Takbir » : Dire Allahou akbar.

7- Faire la Talbiya en direction de la Qibla :

Nâfi3 (رضي الله عنه) a dit : *« Lorsque Abdoullah Ibnou ‘Oumar (رضي الله عنه) avait fait la prière le matin à Dhoul-Houlayfah, il donnait l'ordre de lui amener sa chamelle. On la lui amenait, il l'enfourchait et quand elle était bien tournée du côté de la Qibla, il faisait la Talbiya ... et il prétendait que l'Envoyé d’Allah (صلى الله عليه و سلم) faisait ainsi. »* (Rapporté par Al Boukhari)

« Nâfi3 » : C’est un homme au service d’Abdallah Ibnou ‘Oumar (رضي الله عنه).

.